

VITA YZ HT SHADE LIQUID

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

1.1.1 NOM COMMERCIEL VITA YZ HT SHADE LIQUID

1.1.2 NUMERO D'ARTICLE EZ0CY03XXX-EZ0CY80XXX

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINANTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

1.2.1 UTILISATIONS IDENTIFIEES Liquide pour la coloration d'oxyde de zirconium pour l'emploi dans la technique dentaire

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FABRICANT QUI FOURNI LA FICHE DE DONNE DE SECURITE

1.3.1 FABRICANT Zirkonzahn GmbH, An der Ahr 7, IT 39030 Gais

1.3.2 FOURNISSEUR VITA Zahnfabrik
H. Rauter GmbH & Co. KG
Postfach 1338 Tel. : 07761/562-0
D 79704 Bad Säckingen Fax : 07761/562299
E-mail : info@vita-zahnfabrik.com

1.3.3 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE +49-(0)761-19240

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

2.1.1 CLASSIFICATION SELON LE REGLEMENT (CE)
N° 1272/2008



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.



H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.1.2 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce produit est un produit médical suivant la directive européenne 93/42/CEE. Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne/ « GefStoffV » = la Réglementation sur les produits dangereux.

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE

2.2.1 CLASSIFICATION SELON LE REGLEMENT (CE) N° 1272/2008

2.2.1.1 PICTOGRAMMES DE DANGER



GHS05



GHS07

2.2.1.2 MENTION D'AVERTISSEMENT

Danger.

2.2.1.3 COMPOSANTS DANGEREUX DETERMINANTS POUR L'ETIQUETAGE

Nitrate d'erbium, hydrate.

2.2.1.4 MENTIONS DE DANGER

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2.1.5 CONSEILS DE PRUDENCE

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P264 Se laver la face, les mains et tous les parties exposées de la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.2.1. MARQUAGE SUPPLEMENTAIRE

Aucune.

2.3 AUTRES RISQUES

Aucune.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 CARACTERISATION CHIMIQUE

Mélange.

3.2 COMPOSANTS DANGEREUX

Appellation	Pourcentage	Numéro CAS	Numéro EG-EC	Classification
Nitrate chromique (III) – nonahydrate (pureté 99 %)	0,03 – 1,6 %	7789-02-8	236-921-1	Skin Irrit. 2 H315; Eye Irrit. 2 H319; Ox.Sol. 3 H272

Nitrate ferrique (III) – nonahydrate (pureté > 98 %)	0,1 – 6,9 %	7782-61-8	233-899-5	Skin Irrit. 1B H314
Nitrate d'erbium – hydrate (pureté > 98 %)	0 – 47 %	100641-14-3	233-436-7	Skin Irrit. 2 H315; Eye Irrit. 2 H319; STOT SE 3 H335 Ox.Sol. 2 H272
Nitrate manganique(II) – hexahydrate (pureté 98 %)	0 – 0,06 %	15710-66-4	236-196-1	Skin Irrit. 2 H315; Eye Irrit. 2 H319; STOT SE 3 H335 Ox.Sol. 3 H272

3.3 REMARQUE

Aucun.

3.4 AUTRES INDICATIONS

Pour le libellé des mentions de danger, se référer au point 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau (10 à 15 minutes). S'assurer d'un bon rinçage en écartant les paupières. Consulter un médecin si les irritations persistent.

4.2 CONTACT AVEC LA PEAU

Recouvrir la plaie d'un pansement stérile. Recourir à un traitement médical. Transport immédiate dans une clinique.

4.3 INGESTION

Ne faire vomir en aucun cas. Si le produit a été avalé, bien rincer la bouche, à condition que la personne soit consciente. Consulter un médecin si les irritations persistent.

4.4 INHALATION

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

4.5 AUTRES INDICATIONS

Enlever immédiatement les vêtements souillés par le produit. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute consulter un médecin.

5. MESURES CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 EXTINCTEUR IMPROPRE

Eau en jet plain.

5.3 AUTRES INDICATIONS

Au cours d'un incendie, des vapeurs toxiques risquent d'être libérées sous l'effet de la chaleur. Masque respiratoire adéquat et vêtements de protection nécessaires.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRECAUTIONS INDIVIDUELLES

Minimiser le contact direct avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs grâce à des mesures préventives adéquates. Bien aérer la pièce.

6.2 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les eaux. Récouter la matière renversée et la remettre à un centre de collecte de déchets spéciaux dans un récipient antiacide (polyéthylène...). Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

6.3 PROCESSUS DE NETTOYAGE	Absorber avec un matériau liant et anorganique (terre d'infusoires, durcisseur universel). Veiller à une aération suffisante.
6.4 AUTRES INDICATIONS	Aucune.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION	Seul un personnel suffisamment formé est habilité à manipuler ce produit. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Respecter les TRGS (Règles techniques pour les substances dangereuses) 401 - "Risque par contact avec la peau-détermination, évaluation, mesures".
7.2 HYGIENE DE TRAVAIL	Respecter les mesures d'hygiène adéquates. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
7.3 STOCKAGE	Conserver aux frais et à l'écart de matériaux et foyers inflammables. Respecter les règlements du TRGS 510.
7.4 STOCKAGE AVEC AUTRES MATERIAUX	Ne pas stocker avec nourriture.
7.5 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET LES EXPLOSIONS	Aucune.
7.6 REMARQUES POUR UNE UTILISATION SURE	Protéger contre toute source de chaleur. Tenir les emballages hermétiquement fermés.
7.7 CLASSE DE STOCKAGE	8A : Matières dangereuses combustibles et corrosives.
7.8 AUTRES INDICATIONS	Aucune.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE	
8.1.1 COMPOSANTS PRESENTANT DES VALEURS A SURVEILLER PAR POSTE DE TRAVAIL	Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
8.1.2 VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES	Aucunes indications.
8.2 CONTROLES DE L'EXPOSITION	Aucun valeur marginale définie.
8.3 PROTECTION INDIVIDUELLE	Oui.
8.3.1 PROTECTION RESPIRATOIRE	Ne pas inspirer les vapeurs. Pas nécessaire en cas de respect des indications.
8.3.2 PROTECTION DES MAINS	Porter des gants résistant aux acides.
8.3.3 PROTECTION DES YEUX	Utiliser des lunettes de sécurité. (éventuellement avec protection latérale)
8.3.4 AUTRE	Aucune.
8.4 AUTRES INDICATIONS	Aucune.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

9.1.1 FORME	Liquide
9.1.2 COULEUR	Variable
9.1.3 ODEUR	Inodore
9.1.4 CHANGEMENT D'ETAT	
9.1.4.1 POINT DE CONGELATION	Env. 0 °C
9.1.4.2 POINT DE FUSION	Non déterminée
9.1.4.3 POINT D'EBULLITION	Env. 100 °C
9.1.5 DENSITE	1 g/cm ³ (20 °C)
9.1.6 SOLUBILITE	Soluble à l' eau.
9.1.7 VALEUR DE PH	> 1,4
9.1.8 POINT D'ECLAIR	Non applicable.
9.1.9 TEMPERATURE D'ETUVAGE	Non applicable.
9.1.10 RISQUE D'EXPLOSION	Min : Vol. %. Max. : Vol. %. Non applicable.
9.1.11 CORPS SOLIDE/VISCOSITE	Non disponible.
9.2 PROPRIETES CONCERNANT LES GROUPES DE SUBSTANCES	Non disponible.
9.3 AUTRES INFORMATIONS	Non déterminée.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 REACTIVITE	Aucune.
10.2 STABILITE CHIMIQUE	Aucune.
10.3 POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES	Tenir hors de toute source de chaleur, conteniteurs pourraient éclater. Éviter le contact direct avec les produits chimiques. Corrosif avec métal. Dégagement de gaz et vapeurs corrosifs.
10.4 CONDITIONS A EVITER	Tenir hors de sources de chaleur. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.5 MATIERES INCOMPATIBLES	Pas d'indications.
10.6 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX	Pas de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 TOXICITE AIGUE	
11.1.1 PEAU	Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
11.1.2 OEIL	Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
11.1.3 SENSIBILISATION	Aucun effet sensibilisant connu.
11.2 REMARQUES TOXICOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES	Aucune.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 TOXICITE	Pas de problèmes écologiques prévisibles sous conditions conformes de manipulation et d'utilisation.
12.2 PERSISTANCE ET DEGRADIBILITE	Aucune.
12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Aucune.
12.4 MOBILITE DANS LE SOL	Aucune.
12.5 RESULTATS DES EVALUTATIONS PBT ET VPVB	Aucune.
12.6 AUTRES EFFETS NEFASTES	Aucune.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 METHODES DE TRAITEMENT DE DECHETS	Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Élimination conformément à la réglementation locale. Acheminer dans une décharge agréée, en observant les prescriptions des autorités locales. La classification des déchets doit être faite selon l'origine après le catalogue européen des déchets.
13.1.1 NOMENCLATURE DES DECHETS EG	06 00 00 Déchets des procédés inorganiques-chimiques. 06 01 00 Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et de l'utilisation des acides. 06 01 99 Déchets non mentionnées ailleurs.
13.2 RECIPIENT	Tout récipient vide peut être recyclé.
13.3 AUTRES INDICATIONS	Aucune.

14. TRANSPORT

14.1 TRANSPORT TERRESTRE (ADR/RIG/GGVSE)	
14.1.1 CATEGORIE	-
14.1.2 NUMERO DU DANGER	-
14.1.3 UN-N°	-
14.1.4 CODE KEMLER	-

14.1.5 GROUPE D' EMBALLAGE	-
14.1.6 CODE DE CLASSIFICATION	-
14.1.7 PANNEAU D' AVERTISSEMENT	-
14.1.8 CODE D' EMBALLAGE	-
14.1.9 VOLUME OU MASSE	-
14.1.10 NOM TECHNIQUE CORRECT	-
14.1.11 QUANTITE LIMITEE	-
14.2 TRANSPORT MARITIME (IMDG-CODE/GGVSEE)	
14.2.1 CATEGORIE	-
14.2.2 UN-N°	-
14.2.3 GROUPE D' EMBALLAGE	-
14.2.4 EMS	-
14.2.5 POLLUANT MARIN	-
14.2.6 DANGER SUPPLEMENTAIRE	-
14.3 TRANSPORT AERIEN (ICAO-CODE/GGVSEE)	-
14.3.1 CATEGORIE	-
14.3.2 UN-N°	-
14.3.3 GROUPE D' EMBALLAGE	-
14.3.4 DANGER SECONDAIRE	-
14.4 AUTRES INDICATIONS	Aucune.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 REGLEMENTATIONS PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D' ENVIRONNEMENT	Aucune.
15.2 REGLEMENTATIONS NATIONALES	
15.2.1 CLASSIFICATION APRES L' ORDONNANCE SUR LA SECURITE DANS LES ENTREPRISES	Aucune.
15.3 DIRECTIVES TECHNIQUES AIR	Aucune.
15.4 CATEGORIE DE POLLUTION DES EAUX	Catégorie de pollution des eaux 2 (auto-classification) : polluant pour l'eau.
15.5 EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INDICATIONS

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. La fiche de données de sécurité sert à décrire les produits en tenant compte des exigences de sécurité. Ces indications ne garantissent pas les caractéristiques des produits.

PHRASES RELEVANTES

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P264 Se laver la face, les mains et tous les parties exposées de la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

ACRONYMES ET ABREVIATIONS :

ICAO : International Civil Aviation Organization

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

BETRISCHV : Betriebssicherheitsverordnung (Ordonance sur la sécurité dans les entreprises)

Service établissant la fiche technique :

Zirkonzahn GmbH,

An der Ahr 7,

IT 39030 Gais